

DELIBERATION N° 159-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

Présents :

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	LE TRAOU Dominique
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PONCET Denis
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	MAUGIRON Frédéric
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	MAUGIRON Gilbert
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	BARTHELEMI Maryse
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	BALME Eric	MORA Serge
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	MENDEZ Alain	
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle	

Absents excusés représentés : ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre).

Nombre de délégués en exercice : 62
 Nombre de délégués présents : 45
 Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de délégués votants : 58

OBJET : ETUDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE HOTELLERIE DE PLEIN AIR : CONVENTION FINANCIERE - COMMUNE DE PIERRE-CHATEL

Vu, la délibération n° 83-23 du 25 mai 2023 actant le plan de financement et les demandes de subventions relatifs au projet « Etude de faisabilité pour requalifier et dynamiser la petite Hôtellerie de Plein Air en Matheysine »,
 Vu, la délibération n° 77-24 du 4 avril 2024 actant la mise à jour dudit plan de financement,

En 2024-2025, la Communauté de Communes de la Matheysine a mené une étude globale pour le développement de la petite hôtellerie de plein air qui comprenait plusieurs campings de propriété publique, notamment le camping « les Cordeliers » à Pierre-Châtel.

Les résultats de cette première étude ont permis d'envisager de nouveaux modes de gestion plus efficaces sur le camping précité. Afin d'aider la commune de Pierre-Chatel à mener à bien cette démarche, un accompagnement est lancé pour l'élaboration de la délégation de service public sur cet établissement.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'étude globale portée par l'Intercommunalité.

La mutualisation dans le cadre d'un accompagnement global permet de garantir une vision territoriale de l'hébergement en Matheysine, de travailler la complémentarité de l'offre d'hébergement en plein air et de rationaliser les coûts.

La CC Matheysine propose de porter l'ensemble de la mission d'accompagnement et de conventionner avec la commune de Pierre-Châtel pour que celle-ci participe totalement au financement des missions dédiées au camping « les Cordeliers ». La commune conserve sa maîtrise d'ouvrage sur le suivi de cet accompagnement. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

	Répartition du montant de l'étude	
	Part CCM	Part commune
Etude d'accompagnement « développement de la petite hôtellerie de plein air »	15 090 € TTC	15 090 € TTC

La Communauté de Communes recherche en parallèle d'éventuelles sources de financement public. Le cas échéant, la convention fera l'objet d'un avenant pour ajuster au mieux la participation financière finale de la commune.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 57 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention :

- **PREND ACTE** de l'étude telle-que ci-dessus présentée ;
- **ACTE** les termes de la convention avec la commune de Pierre-Châtel ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite convention, ses avenants le cas échéant, et tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**